

ECOLE DE CONDUITE

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A2

Programme construit à partir du référentiel permis MOTO

Evaluation initiale obligatoire permettant d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation (il ne peut être inférieur à 20 heures de conduite, dont 8 heures de plateau et 12 heures de circulation)

Une formation théorique : comprendre la route, la signalisation, la circulation, les comportements positifs en matière de sécurité routière et réussir l'épreuve théorique générale (ETG) dite épreuve du "code". Si vous avez obtenu un permis de conduire il y a moins de 5 ans, vous êtes dispensé de cette épreuves.

Une formation pratique : intégrer l'apprentissage de la conduite du véhicule, ainsi que différents modules de sécurité routière destinés à renforcer le comportement positif de l'apprenti conducteur. Elle se déroule sur piste et en circulation, en liaison permanente avec votre formateur.

OBJECTIFS

Être capable de conduire une motocyclette, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70 kW.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 18 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Etre enregistré en préfecture

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R. – du Titre professionnel ECSR et du CCS 2 roues

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

PROGRAMME DE FORMATION

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

SANCTION VISÉE

- Obtention du Permis de conduire de la catégorie A2
-